

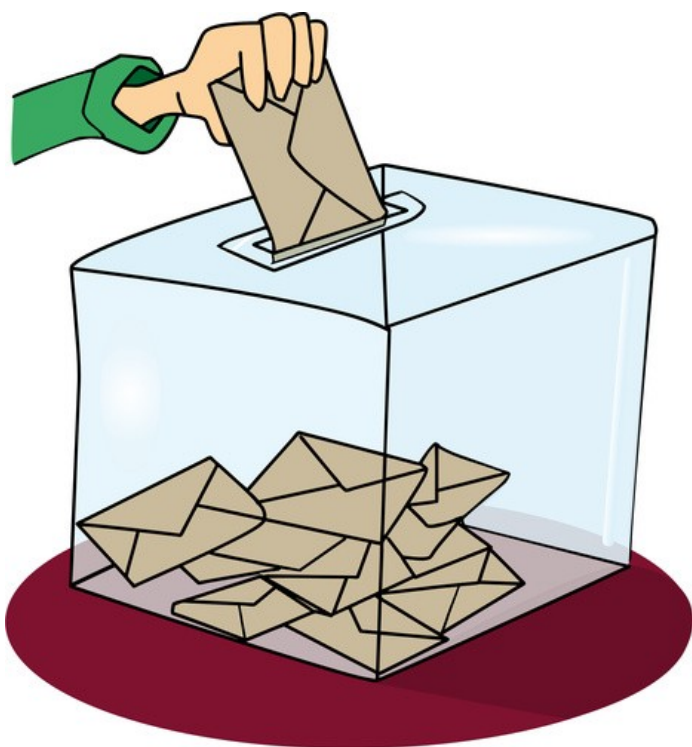


Déposé le 25/05/2022

Caen PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Les 12 et 19 juin

**Votons pour conforter nos droits
et nos revendications**



Agenda

29 et 30 juin

Congrès de
l'Union
Départementale
de la CGT
du calvados

Imprimé par nos soins Directeur Publication : Jean Jacques Morel
N° commission paritaire : 1 112 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065
Le Courrier de l'UD 14, 8 rue du colonel REMY 14000 Caen
Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr
Site internet : <https://calvados.cgt.fr>
Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr



Syndicalisation, possible ou pas ?

Cette question mérite que l'on s'attarde afin de trouver les réponses adéquates car rester syndiqué en retraite ne va pas de soi.

Au-delà de l'engagement fidèle à l'organisation des interrogations demeurent :

- ☐ Quels sont les attentes et besoins des retraités ?
- ☐ Peut-on définir des revendications communes actifs /retraités ?
- ☐ Existe-t-il des revendications spécifiques retraités, si oui, lesquelles ?
- ☐ Comment et où porter ces revendications ?
- ☐ Quelle organisation CGT spécifique retraité ?

La formation syndicale peut répondre efficacement à ces interrogations !



La CGT propose les deux formations suivantes :

- 1 - « Découvrir le syndicalisme retraité » : module de deux jours dont l'objectif est de sensibiliser les stagiaires à la réalité du monde retraité, ses particularités et le besoin de s'organiser pour gagner sur nos revendications.
- 2 - « Participer à la vie syndicale CGT » : module de trois jours proposé aux camarades retraités qui souhaitent continuer leur engagement syndical.

Ces formations demandent à être connues et partagées par l'ensemble de nos syndiqués.

L'USR CGT Calvados propose les 21 et 22 novembre la formation « Découvrir le syndicalisme CGT ». Cette formation a comme objectif, entre autre, de donner des arguments afin de développer l'adhésion à la CGT.

Nous connaissons toutes et tous des retraités qui sont d'accord avec nos valeurs, nos arguments. Leur proposer cette formation permettrait de « passer le pas » et ainsi accroître nos forces revendicatives.

Nous le savons, pour changer la donne sociale, il faut changer la donne syndicale.

Pouvoir d'achat, protection sociale, santé, logement, transport, fiscalité...

RETRAITE-E-S Syndiquez-vous!

**Défendez-vous,
Faites respecter vos droits. J'adhère à la CGT.**

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Code postal:

Téléphone:

Mail:

Profession d'origine:

Je déclare vouloir adhérer à la CGT à partir du:

Montant de cotisation (1% de la retraite ou de la pension net) :

Signature:

Bulletin à remettre à un militant de la CGT ou à retourner à:

Union Syndicale des Retraités: 8 rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone: 02 31 83 68 25

Mail: usrcgt14@wanadou.fr

Flash info seniors

Sommaire :

Edito :

Jean-Luc LEMAROIS
Secrétaire Général
USR/CGT14

Syndicalisation

Elections législatives

Précarité énergétique

Ligne ferroviaire: Caen/Flers

Solidarité Ukraine

CDCA

Service public



La guerre est là. Brutale, destructrice, meurtrière et pourtant prévisible.

Les perspectives d'un arrêt du conflit ou l'ouverture de négociations pour stopper la guerre ne sont pas d'actualité. Vie Nouvelle dans son numéro 228 a fait dans un onze page sur le conflit en Ukraine. Ce sont les clés sur la situation, en contre point de ce que nous servent les médias dominants. C'est aussi l'occasion d'affirmer, de réaffirmer que la paix fait partie de nos valeurs essentielles et fondamentales, à la CGT.

Dans le même temps, l'élection présidentielle et législative nous amène à affirmer que « bien vieillir, c'est possible », grâce à un service public repensé pour l'accueil et l'accompagnement des perte d'autonomie et en refusant la mainmise du capital sur le juteux marché de « l'or gris ».

Développer encore plus et mieux notre campagne de carte de pétition pour un bulletin de pension pour les retraités, alors que le numérique devient leur seul interlocuteur dans une société totalement dématérialisée, déshumanisée et qui engendre replis, exclusion et dépendance d'un tiers pour effectuer nos démarches (administrative, santé, service public, etc.). L'enjeu d'exiger un bulletin de pension est bien d'avoir un droit à l'information sur sa pension, sur les différents prélèvements contributifs la CSG, la CASA, la RDS, sur le prélèvement à la source de l'impôt. C'est aussi un droit à la citoyenneté. Une exigence que nous irons porter auprès des CARSAT en région et à la CNAV à Paris dans la semaine du 9 au 13 mai. Date qui peut être décalée selon les réalités des organisations.

Sans oublier la consultation nationale « De quoi ai-je besoin pour vivre? » en allant à la rencontre des retraités pour accueillir leurs paroles et mieux construire nos revendications en affirmant la place des plus âgés dans la société. Vous avez encore un peu de temps pour compléter le questionnaire. Alors à vos stylos ou claviers.

OUI, la colère, l'amertume, la déception doivent devenir encore plus des éléments de Force et moteur pour continuer, amplifier et ancrer notre démarche revendicative auprès des retraités autour de notre triptyque: Augmentation des pensions, la Santé et la reconquête d'une Sécurité sociale intégrale, des services publics de proximité et en même temps notre démarche de syndicalisation, de renforcement et de bataille des idées.

C'est pourquoi, le 2 juin, une nouvelle journée d'action portera nos exigences en préfecture et sous-préfecture et à Paris où un rassemblement en présence de Philippe Martinez, Secrétaire générale de la CGT se tiendra devant les fenêtres du 1er ministre.

Les 12 et 19 juin: Votons pour mettre à l'assemblée nationale un groupe de députés progressiste, le plus important possible, afin d'encre nos revendications dans les lois.

La lutte continue!

Déclaration lue par la CGT

au nom du groupe des 9 à la pléniere CDCA

Le livre «Les fossoyeurs » de Victor CASTANET a été un véritable séisme pour la population mais aussi, semble-t-il, pour le gouvernement, les ARS et les Conseils Départementaux.

Et pourtant... Et pourtant, les organisations syndicales du groupe des 9 représentant les retraités, ainsi que les organisations syndicales des personnels exerçant dans les EHPAD, n'ont cessé depuis 20 ans (dès la canicule de 2003) d'alerter sur les coûts des établissements avec un reste à charge élevé pour les familles, sur les conditions d'accueil des résidents, sur les conditions de travail des agents et sur la maltraitance institutionnelle.

Qu'à cela ne tienne ! En pleine pandémie, le gouvernement a abandonné le projet de Loi Grand âge et, maintenant, il nous oppose le fameux «secret des affaires » sur les agissements des principaux groupes exploitant le filon de « l'or gris ». Ce, alors même que certains de ces groupes cotés en bourse dont ORPEA KORIAN sont accusés de maltraiter nos aînés pour dégager toujours plus de bénéfices (de services qu'ils font payer très cher aux familles) et aussi accusés de détourner de l'argent public (notre argent) qu'ils reçoivent pour l'aide aux plus fragiles...

Nous espérons que le Conseil départemental a renforcé ses modalités de contrôle du fonctionnement et de la gestion des établissements et des services du Calvados et qu'il a déjà engagé des enquêtes sur de possibles détournements du budget fléché qu'il attribue aux EHPAD privés.

Nous souhaitons que les membres du CDCA soient informés des conclusions de ces contrôles et de ces enquêtes et aussi des suites pénales et financières qui y seront données. S'il y a eu de l'argent détourné, il doit être repris à ceux qui en ont privé nos aînés.

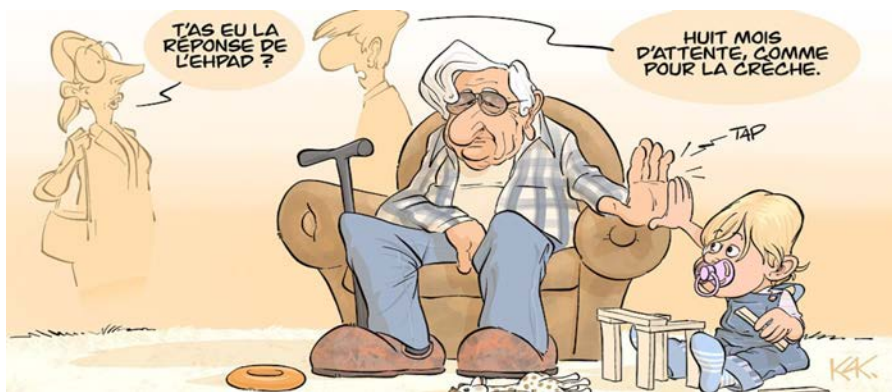
Avec la COVID, notre système de santé, déjà bien malmené par les réformes successives, a vacillé et l'organisation d'un Ségur de la santé s'est imposée. Ce Ségur a préconisé 4 priorités dont la mise en œuvre dans le département nous interroge.

Ainsi, dans le Calvados, s'il y a bien eu une convention de partenariat entre l'ARS et le Conseil Départemental signée autour de 5 projets (à Bayeux - Douvres la Délivrande - côte Fleurie - Vire et Falaise) pour 38 millions d'euros pour répondre au déficit d'investissement de certains établissements, il y a un problème : 100 lits publics disparaissent dans cette opération !

D'où notre questionnement : Y avait-il trop de lits ? Ou y a-t-il volonté de laisser la place aux EHPAD privés?

Autre problème : Aucune information n'est donnée, en parallèle, sur les moyens accordés aux EPHAD hors les murs, aux services d'aide à domicile...

Nous, représentants du groupe des 9 (UCR CGT, UCR FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR FP, LSR, Ensemble et Solidaires), qui revendiquons un grand service public de l'autonomie financé par la sécurité sociale avec du personnel formé, en nombre suffisant (un soignant / un résident), une offre d'accompagnement global des personnes en perte d'autonomie, adaptée aux besoins et choix de vie de chacun-e, demandons au Conseil Départemental du Calvados d'entendre et de prendre en compte notre voix de représentants des usagers et de leurs familles.



Voici la réponse inscrite au compte rendu de la séance plénière suite à la prise de paroles du groupe des 9 et débats sur cette question .

Madame GUILLAUME, présidente du CDCA et Madame MAGNAN, directrice de l'Autonomie indiquent qu'aucune réduction de places n'est prévue, contrairement à ce que laissent penser les articles de presse évoqués par les participants. En revanche, des transformations de places peuvent être prévues.

A quand le service public?

L'ouverture à la concurrence de 2007 n'a fait qu'aggraver la situation. Un service public de l'énergie est la réponse pour la fin de la précarité énergétique.

Le 21 novembre 1945, Marcel Paul est nommé ministre de la Production industrielle. Le 8 avril 1946, la loi sur la nationalisation du gaz et de l'électricité en France, qu'il a présentée et défendue, est votée. Elle permet de faire de l'énergie un bien commun, accessible à tous et surtout moteur d'une reprise économique et industrielle, d'accéder à l'indépendance énergétique. EDF succède à 1 300 entreprises privées.

OUVERTURE A LA CONCURRENCE

La politique énergétique européenne ne saurait supporter un monopole. Le 1^{er} juillet 2007, le gouvernement ouvre à la concurrence le marché du gaz et de l'électricité, qui, sous couvert d'une concurrence saine, permettrait de faire baisser les prix.

Ce n'est en fait que l'ouverture à la spéculation sur le marché juteux de l'énergie.

Le 1^{er} mars 2011, l'État crée l'observatoire de la précarité énergétique. À sa conception, il est censé mesurer l'impact de l'ouverture du marché de l'énergie et démontrer l'efficacité de la politique énergétique européenne. Il n'a fait que mettre en évidence l'accélération de la précarité énergétique.

Un rapport publié, en 2021, par le ministère de la Transition écologique montre que 3,5 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique, contre 2,8 millions en 2013, soit une progression de presque 1 million de ménages en 8 ans !



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Aujourd'hui, la question de l'énergie fait l'objet de beaucoup de débat. La loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, énonce une définition légale de la précarité énergétique : « Est en situation de précarité énergétique, une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Ces études, que l'on peut retrouver sur le site du ministère de la Transition écologique, ne remettent pas en cause la politique énergétique de la France. Elles visent seulement à valider les mesures institutionnelles et peu efficaces d'une aide aux ménages pour le paiement des factures : le chèque énergie. Il remplace les tarifs sociaux de l'énergie. En 2020, ce sont 5,5 millions de ménages qui en ont bénéficié.

CHÈQUE ÉNERGIE

LE CHÈQUE ÉNERGIE



Ce chèque aide les familles d'une manière ponctuelle. Certes, mais comment peux-tu encore entendre que la solution à la précarité énergétique est une aumône qui oblige ces ménages, ces jeunes, ces retraités, à mettre sur la place publique leurs difficultés à boucler les fins de mois.

Aujourd'hui, nous vivons une hausse sans précédent des tarifs qui aggrave encore plus cette précarité. Et toujours la même réponse, on ne change pas de politique, on met en place un système D'aide : « Le bouclier tarifaire ». Quand ce ne sont pas des solutions indignes venant de dirigeants politiques : faire tourner les machines à laver la nuit ou baisser le chauffage de 2°C !

Nombre de retraités subissent de plein fouet ces hausses de l'énergie, il ne s'agit pas de baisser le chauffage de 1 ou 2 degrés, mais bien d'avoir du chauffage.

Ce qui a été possible de faire en 1946, serait-il impossible de nos jours ? La seule réponse aux besoins énergétiques, aujourd'hui, comme lors de la reconstruction d'après-guerre, est bien dans un service public de l'énergie pour préserver notre indépendance, pour maîtriser l'impact écologique.

Elections législatives

Les organisations syndicales de retraité-e-s s'adressent aux différents candidats et candidates sauf ceux et celles de partis d'extrêmes droites

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat ou candidate aux élections législatives.

Nous sommes un ensemble de 9 organisations nationales de retraités, syndicats ou associations, qui agissons ensemble depuis 2014 et avons défini en commun un certain nombre de revendications. Nous souhaiterions avoir votre réponse sur celles-ci afin de les faire connaître à nos adhérents et sympathisants.

Ceux-ci se sont mobilisés ces derniers mois, comme le 2 décembre 2021, avec une manifestation nationale à Paris de plus de 25 000 personnes ou encore le 24 mars 2022 à travers plus de 28 rassemblements régionaux avec 40 000 manifestantes et manifestants.

Pouvoir d'achat

Les revenus des retraités « décrochent » de ceux des salariés du fait de la désindexation des pensions par rapport aux salaires mise en

place en 1987. C'est ainsi que plus d'un million de retraités sont en dessous du seuil de pauvreté et que trois retraités sur dix perçoivent une pension de droit direct inférieure à 1 000 euros bruts mensuels.

Question 1 :

Êtes-vous favorable à un retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ?

Le Code de la Sécurité sociale (articles L.161-23-1 et L161-25) prévoit l'indexation annuelle des pensions sur l'indice INSEE de l'inflation. Pourtant, depuis 2013, cela n'a pas été le cas, avec des gels ou des sous-revalorisations. Sur cette période, les retraités ont perdu près d'un mois de pension sur une année.

De ce fait, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) indique que le niveau relatif des pensions par rapport au revenu d'activité va continuer à se dégrader. La pension moyenne brute (1 140 € pour les femmes et 1 920 € pour les hommes) va continuer à diminuer pour atteindre 32 % du salaire brut en 2070.

Question 2 :

Êtes-vous prêts à prendre des mesures pour un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et pour éviter que cette dégradation programmée se poursuive ?

Alors que le candidat Macron de 2017 avait promis aux retraités le maintien de leur pouvoir d'achat, la CSG des retraités a été augmentée de 1,7 point le 1er janvier 2018, soit une hausse de son montant de près de 25 %.

Question 3 :

Êtes-vous favorable à l'annulation de la hausse de la CSG ? Êtes-vous pour la mise en place d'une assurance maladie financée par les cotisations sociales ?

Santé

Les retraités sont inquiets de la situation du système de santé et en particulier de celle de l'hôpital public : manque d'effectifs, manque de

matériels, manque de masques... Il est apparu que, malgré des milliards versés notamment aux laboratoires, le pays est totalement dépendant de firmes étrangères pour se fournir en biens indispensables. Le nombre de lits supprimés depuis le début du quinquennat se monte à 17 600.

Cette situation fragilise tout le système de santé du pays : fermetures d'hôpitaux, fermetures de maternités, fermetures de services, etc. Tout ceci engendre des déserts médicaux et industriels sur l'ensemble du territoire.

Question 4 :

Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer le système de santé hospitalier et le faire fonctionner de nouveau correctement (création de lits, embauches, etc.) ?

EHPAD et services d'aide à domicile

Comme de récents scandales l'ont révélé et comme le rapport IGAS-IGF le confirme, la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est très grave dans de nombreux établissements. Afin de faire des économies, il a même été suggéré un moratoire sur la création de nouveaux EHPAD publics. Une loi traitant du « grand âge » devait sortir, mais n'a pas été publiée. La situation des services d'aide à domicile n'est pas meilleure : manque de personnel, manque de qualification et manque d'intérêt pour ces professions insuffisamment valorisées. Il est scandaleux que des groupes privés s'enrichissent sur le dos des seniors. La perte d'autonomie des personnes âgées est d'abord un problème de santé et justifierait donc la création d'un service public financé par l'assurance maladie et non d'une 5e branche financée par l'impôt.

Question 5 :

Êtes-vous favorable à la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance-maladie ? Quelles mesures préconisez-vous pour l'embauche et la formation de personnels qualifiés (Ehpad et services à domicile) en nombre suffisant ?

Services publics

De nombreux services publics sont fermés, réorganisés sur le territoire depuis plusieurs années, entraînant notamment de nombreux retraités dans des difficultés croissantes afin de répondre à leurs besoins. L'accélération du tout numérique au détriment de la proximité et de la présence de salariés de service public formés, accélère ce processus.

Question 6 :

Êtes-vous favorable à la remise en place de services publics de proximité répondant aux besoins de nos concitoyens et plus particulièrement de ceux des retraités ?

Écoute

Alors qu'ils représentent 17,8 millions de citoyens, les retraités et personnes âgées ne disposent d'aucun interlocuteur de pleine compétence quant à leurs problèmes et difficultés puisqu'il n'y a plus de ministère dédié aux retraités et personnes âgées.

Question 7 :

Êtes-vous favorable à la création d'un tel ministère ?
Pouvez-vous indiquer sous quelle étiquette politique vous vous présentez à l'élection ?

Nous vous remercions, madame, monsieur, de votre réponse.

Pas de trêve pour le gouvernement



Pourquoi faire une consultation nationale ?

L'action revendicative de l'UCR-CGT se situe dans le prolongement des actions nationales menées depuis plusieurs mois avec l'exigence immédiate d'une revalorisation de 300 € des pensions et des retraites.

Elle doit permettre l'expression des besoins des retraité-e-s à partir de leur réalité et d'évaluer ce qu'il faudrait à chacun pour vivre et mieux vivre.

À qui s'adresse cette consultation individuelle ?

- aux syndiqué-e-s,
- à tous les retraité-e-s sur leurs lieux de vie.

À quoi va-t-elle servir ?

- À construire les revendications des retraité-e-s à partir de leurs besoins avec l'UCR-CGT et ses organisations professionnelles et territoriales ;
- À agir sur leurs revendications au niveau national et territorial ;
- À imposer que les retraité-e-s occupent leur place dans la société.

Votre participation active est nécessaire, sans vous, rien n'est possible !

Prenez quelques minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire, puis renvoyez-le à :

UCR-CGT
Consultation Nationale
263 rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

Si vous souhaitez participer à la consultation de façon numérique, nous vous invitons à aller sur le site de l'UCR qui met un lien permanent vers la consultation - www.ucr.cgt.fr -.

Toutes les réponses seront transmises et analysées par l'Union confédérale des retraités CGT qui rendra public tous les résultats.

le 2 juin à Caen
des délégations
de retraité-e-s CGT
déposeront une motion
à la préfecture

Le 2 juin partout en France, dépôt des premiers résultats de la consultation nationale sur les besoins des retraité-e-s pour vivre dignement.

Nationalement plus de 5000 questionnaires ont été analysés.. D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que notre tryptique revendicatif: augmentation immédiate des pensions, services publics, santé, est pointé dans le sondage. Fort de la parole des retraité-e-s, nous porterons devant les représentants du gouvernement, partout sur le territoire leurs exigences pour bien vivre leur retraite.

CAEN flers

ET SI
JE PRENAIS
LE TRAIN ?

Je gagne du temps.
Je dépense moins d'argent.
Je protège l'environnement.

FLERS

CAEN



Clécy

samedi 18 juin

Oui aux trains SNCF !

2022

Oui à la voie verte !



à vélo

09H00: Randonnée
cycliste d'environ 65 km
Départ de La Lande Clécy,
base du Comité d'Etablissement
SNCF(ancienne gare).

GPS : Lat 48.9167°
Long -0.483333°

10H00: Randonnée
cycliste d'environ 30 km
sur la voie verte, adaptée
aux familles.
Départ sur le viaduc de
Clécy



12H00 à 13H45:
Possibilité restauration
base CE SNCF ancienne
gare de La Lande Clécy



14H00 : Echanges,
action symbolique,
signatures de la
pétition... Viaduc de
Clécy et bords de l'Orne.



à pied

10h00: Randonnée
pédestre départ sur le
viaduc

7 km

avec commentaire sur
l'histoire de la ligne de sa
construction à nos jours.

CAEN-FLERS IL FAUT LE FER, AVEC LA POPULATION ET LES ELU.ES

CAEN-FLERS

Il faut le fer !



CAEN – FLERS : POUR LA COHABITATION DU RAIL ET DE LA VOIE VERTE !

Le prix élevé des carburants, l'urgence climatique, les besoins de mobilité de la population pour les motifs études, travail, loisirs, démarches administratives... rendent plus que jamais nécessaire la réactivation d'un service public ferroviaire SNCF sur la ligne Caen-Flers.

Celle-ci est toujours propriété de SNCF Réseau et il est possible de remettre en service un transport collectif léger de type tram-train tout en conservant la voie verte, moyennant des aménagements de sécurité et déviations ponctuelles.

Les dernières expertises disponibles montrent un bon état général des ouvrages d'art, contribuant à diminuer le coût d'une réhabilitation, est toujours moindre qu'une solution de nouvelle infrastructure routière.

Le retour des trains sur Caen-Flers n'est pas une utopie, c'est au contraire une réponse à la hauteur des enjeux écologiques, énergétiques, à l'aménagement équilibré du territoire. La voie ferrée de la Suisse-Normande est un formidable outil pour développer les communes et territoires traversés..



Pour demander à la Région Normandie et aux autres acteurs politiques de remettre ce dossier à l'ordre du jour, la CGT (syndicat des cheminots de Caen, d'Argentan, l'Union Locale de Condé sur Noireau et l'Union Départementale du Calvados), des organisations comme Unis pour le climat Caen et du collectif du « jour d'après », organisent une nouvelle journée d'action le samedi 18 juin, à Clécy !

Pour montrer notre attachement au rail, mais aussi à la voie verte, des randonnées cyclistes et pédestres seront organisées. Echange avec les élu(e)s, action médiatique, signature de pétitions, histoire de la ligne Caen-Flers... sont au programme !

inscriptions

au 06 80 05 70 77

Ou sur :

reouverturelignesncfcaenflers@gmail.com



Précarité énergétique:

Fin de la trêve hivernale depuis le 31 mars 2022 !

La trêve hivernale sanctuarise le logement pendant la saison froide. Cette sanctuarisation s'étend aux fournisseurs d'énergie. Concrètement, les opérateurs ont l'interdiction de couper l'électricité et le gaz dans les foyers durant la trêve hivernale, qu'elle que soit la situation notamment en cas de factures impayées.

Attention : pour autant, les consommations d'énergie durant cette période restent dues !

La trêve hivernale n'est pas une fin en soi ! Une loi décrétant l'énergie comme un bien vital à la vie et le droit à l'accès à l'énergie comme un droit fondamental opposable, interdisant les coupures pour cause de pauvreté toute l'année serait nécessaire pour réellement lutter contre la précarité énergétique et ses conséquences.

Les hausses des prix du gaz et de l'électricité aggravent cette la précarité énergétique et de plus en plus de ménages sont touchés. Tous les indicateurs sont au rouge, il y a urgence à prendre des vraies mesures !

Les causes de la précarité énergétique reposent sur trois facteurs :

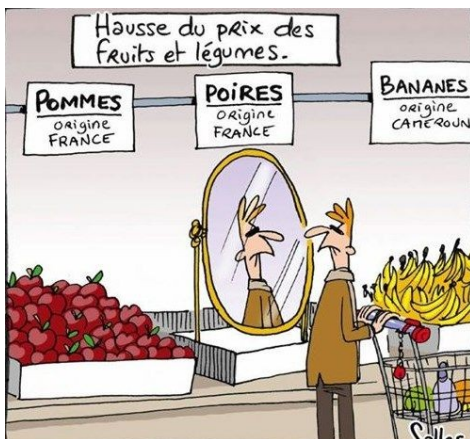
- ☐ la faiblesse des revenus du foyer,
- ☐ une mauvaise isolation du logement,
- ☐ le coût élevé de l'énergie.

L'électricité n'est pas une marchandise mais un produit vital à la vie. Elle doit être sortie de la loi du marché. Comme pour d'autre besoins vitaux, ce sont plus de services publics dont nous avons besoin. Pour l'énergie, il est essentiel de préserver les tarifs réglementés de vente de l'électricité comme du gaz, de sauvegarder la solidarité par la péréquation tarifaire sur l'ensemble du territoire et augmenter fortement le montant du chèque énergie.



C'est pour cela que l'ONG « Droit à l'Energie » revendique :

- ☐ L'interdiction des coupures de l'électricité et du gaz toute l'année.
- ☐ La baisse des taxes de l'électricité et du gaz avec une TVA à 5,5% en les reconnaissant comme produits de première nécessité
- ☐ La suppression de la CSPE pour les ménages en précarité énergétique
- ☐ Le maintien des tarifs réglementés en électricité et en gaz
- ☐ La revalorisation des revenus des foyers (salaires et pensions)
- ☐ Un programme de rénovation thermique à la hauteur des enjeux sans reste à charge pour les familles les plus modestes.
- ☐ La sortie du marché de l'électricité et du gaz par la révision des directives européennes.
- ☐ L'effacement de la dette pour les familles en précarité énergétique.
- ☐ Inscrire l'accès à l'énergie comme droit fondamental dans la constitution.



Aujourd'hui tout le monde reconnaît que l'augmentation exponentielle des prix de l'électricité et du gaz font augmenter le nombre de foyers en situation de précarité énergétique et fragilisent les plus modestes qui n'ont plus les moyens de régler leur facture. Il y a urgence d'agir au plus près d'eux pour interdire les coupures.

Droit à l'énergie SOS FUTUR encourage les maires à prendre des arrêtés municipaux interdisant les coupures de gaz et d'électricité sur leur commune. En ce sens, nous apportons tout notre soutien à Michèle Picard, Maire communiste de Vénissieux, qui porte depuis de nombreuses années par son courage politique, le droit à l'énergie en prenant des arrêtés municipaux sur son commune interdisant les coupures.

Nous la soutenons ce 12 mai 2022 devant le tribunal administratif, saisi par le préfet, pour invalider cet arrêté anti coupure. Nous appelons les Maires à avoir ce courage politique qui fera avancer en France le droit à l'accès à l'énergie pour tous comme droit fondamental en interdisant sur leur commune la privation d'électricité et de gaz des plus pauvres de la société. Pour que ce droit fondamental soit inscrit dans la constitution, nous appelons aussi les futurs Députés à s'engager à porter l'interdiction des coupures toute l'année pour cause de pauvreté.

Montreuil, le 6 mai 2022

Fête de l'USR/CGT14

Après 2 ans de restrictions suites au Covid, l'USR/CGT14 a pu renouer avec sa journée à la fois festive et culturelle.



Celle-ci s'est organisée le jeudi 19 mai avec la visite du Musée Mémorial d'Omaha Beach à saint Laurent sur Mer. Musée fort intéressant de part la projection d'un film ainsi que par sa collection impressionnante d'uniformes, d'objet personnels, d'armes ou de véhicules. Nombreux sont aussi les documents, les photos ainsi que des lettres de soldats adressées à leurs familles.

Après cette visite, rendez vous était donné sur le bord de mer, pour une intervention de Jean Luc LEMAROIS, secrétaire de notre USR ainsi que du secrétaire général de l'UD/CGT du calvados Jacques AMBROISE.



A la suite un apéritif fraternel fut organisé par l'association Loisir Solidarité Retraité.

Puis, ce fut le repas pris au restaurant « La Crémaillère » où les 66 participantes et participants ont pu partager un repas dans la bonne humeur.



Jean-Luc LEMAROIS
Jacques AMBROISE

L'après midi, retour à l'histoire avec la visite du cimetière américain de Colleville sur Mer animé par Didier AUMONT, notre guide CGT.

Puis, pour clore cette belle journée, un pétillant attendait au frais dans les locaux de la CGT à la maison des syndicats.





Un convoi syndical pour l'Ukraine

Depuis le 24 février, les bombardements et les combats ont déjà fait plusieurs milliers de victimes civiles, dont près d'une centaine d'enfants et des milliers de blessé·e·s. Les civils sont des cibles de guerre.

La CGT condamne l'invasion de l'Ukraine par les armées russes, en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies. La responsabilité de la guerre en cours incombe à Vladimir Poutine et à son régime. Sa décision fait basculer les relations internationales dans une période instable et dangereuse. Le rétablissement d'une paix durable en Europe passe par un retrait immédiat des troupes russes du sol ukrainien et le retour à la diplomatie afin de dégager une solution respectueuse des droits des peuples. Dans ce contexte alarmant, la CGT affirme sa solidarité :

- avec le peuple ukrainien qui résiste courageusement à l'agression, et en particulier avec les travailleurs et travailleuses et les organisations syndicales ukrainiennes.
- avec les réfugié·e·s qui par centaines de milliers fuient le conflit. Les frontières européennes doivent être ouvertes et l'assistance garantie pour l'ensemble des réfugié·e·s, quelle que soit leur nationalité ou leur couleur de peau.
- avec celles et ceux qui en Russie et en Biélorussie s'opposent courageusement à la guerre, bravant la répression politique.

La CGT rappelle son opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples.

La CGT souhaite coordonner une solidarité avec l'Ukraine de façon unitaire. Elle lance un appel pour la constitution d'un convoi syndical pour l'Ukraine afin d'afficher une solidarité concrète en fournissant une aide matérielle, des produits de première nécessité et de soins aux populations ukrainiennes victimes de la guerre.

**Non à la guerre: retrait immédiat des troupes russes !
Solidarité avec le peuple ukrainien !
Paix en Ukraine – Libertés en Russie !**

ADRESSEZ VOS DONS À L'ORDRE DE « SOLIDARITÉ UKRAINE »

Soit par virement (ATTENTION de veiller à mentionner – SOLIDARITÉ UKRAINE)

IBAN FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126

Par chèque à : L'AVENIR SOCIAL 263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex

*Un reçu sera envoyé à chaque donateur·trice individuel·le
(66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)*